

## EXTRAIT DU REGISTRE

AR Prefecture

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211603410-20260331-DEL\_2026\_5\_9REM-DE  
Reçu le 21/05/2026

VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)

---

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MICHEL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

**ETAIENT PRESENTS** : Fabienne GODICHAUD, Stéphane CHAPEAU, Agnès PREVOST, Cyprien VERNEIL, Héléna DUBOIS, Jean-Luc BONNENFANT, Françoise PINAUD, Nicolas BARON, Mathilde AZZOUZ, Roland COSTE, Marlène BAILLY, Jean-Luc FAUCHER, Mariam BOUGETTE, Gérard GARNON, Angélique DRILLAUD, Thierry GUILLEBAUD, Sarah GHEYSEN, Dominique JOUBERT, Maryline LABROUSSE, Jean-Michel MARINO, Françoise LEBLANC, Emmanuel SIAME, Gisèle LOVIAT.

Secrétaire de séance : Mathilde AZZOUZ

---

## Demande de subvention au titre du SILE - Rénovation de la toiture du centre social du Kaléidoscope

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Michel,

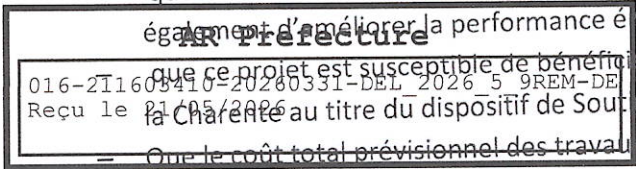
Vu

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
- Vu le règlement d'intervention du Conseil Département de la Charente relatif au fonds de Soutien à l'Initiative Locale et Environnementale (SILE)
- Le projet de rénovation de la toiture des locaux du centre social « Kaléidoscope ».,

Considérant

- que le centre social « Le Kaleidoscope » constitue un équipement structurant pour la vie sociale, associative et culturelle de la commune,
- que la toiture de cet équipement présente aujourd'hui un état de vétusté avancé nécessitant une intervention rapide afin de garantir la sécurité des usagers et la pérennité du bâtiment,

- que la commune souhaite engager des travaux de réfection complète de la toiture, permettant également d'améliorer la performance énergétique du bâtiment,



- que ce projet est susceptible de bénéficier d'un accompagnement financier du Département de la Charente au titre du dispositif de Soutien à l'Initiative Locale (SILE),

- Que le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 57 047,50 € HT, réparti comme suit :

- Désamiantage : 21 500,00 € HT
- Couverture bac acier : 35 547,5 € HT

**Considérant**

Le plan de financement prévisionnel suivant :

- SILE (20 % de 54 343,23 €) : 11 409,50 €
- Fonds propres de la commune : 45 638,00 €

Dépenses		Recettes	
Désamiantage	21 500,00	SILE CD 16	11 409,50
Couverture panneaux sandwich	35 547,50	Fonds propres	45 638,00
<b>Total HT</b>	<b>57 047,50</b>	<b>Total HT</b>	<b>57 047,50</b>

**Considérant**

Que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Lancement prévisionnel des travaux : 1er juillet 2026,
- Durée prévisionnelle des travaux : 1 mois,

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de rénovation de la toiture du Kaleidoscope,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- D'approuver la demande de subvention au titre du SILE auprès du Conseil Départemental de la Charente pour un montant de 11 409,50 €,
- D'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention afférent et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération,  
VOTE : Pour : 23 - Contre : 0 - Abstention : 0**

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le 31/03/2026,

Le Maire,

Ville de Saint-Michel

Récépisse Préfecture

Le 21 Mai 2026

Publié le 21 Mai 2026

Certifié exécutoire

Le Maire,

